

Et si l'inaccessible devenait possible
avec la location - accession ?



maisons
PRIM ACCESS

*Devenez propriétaire de votre maison
après une phase locative de 2 ans.*

Les avantages :

- > Droit à l'APL
- > 15 ans d'exonération de taxes foncières
- > TVA à 5,5 %
- > Garanties rachat et relogement



Pour en savoir plus :

Maisons Prim'Access : 02 51 45 04 51

Mairie de Oulmes : 02 51 52 40 59